

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2396

26 septembre 2012

### SOMMAIRE

30 GV S.C.A. ....	114981	Mercury Properties S.A. ....	114980
Airmon Lux 1 ....	115007	MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l. .....	114971
Canadian Holdings S.à r.l. ....	115004	MF11 S.à r.l. ....	114980
L'Angioletto S. à r.l. ....	114962	MF4 S.à r.l. ....	114980
Lara JV Luxembourg S.à r.l. ....	114962	MF5 S.à r.l. ....	114997
Le Boisseau S.A. ....	114962	MF6 S.à r.l. ....	114997
Les Epis S.A. ....	114965	MF7 S.à r.l. ....	114997
Les Grands Crus s.à r.l. ....	114965	MF8 S.à r.l. ....	114997
Liddell Investments S.à r.l. ....	114962	MF9 S.à r.l. ....	114998
Life One ....	114965	Milano Holdings S.à r.l. ....	114970
Lireto Invest S.A. ....	114968	Mineral Equipments and Engineering ...	114998
Logos S.A. ....	114962	Modus Holding S.à.r.l. ....	114963
Luxarena S.A. ....	114968	Mont Blanc S.A. ....	115003
Luxarena S.A. ....	114966	Motorhomes Center S.à r.l. ....	114980
Majordome Luxembourg S.A. ....	114968	Movilux S.A. ....	115003
Mannekino International S.A. ....	115008	Movilux S.A. ....	115003
Manora S.A. ....	114970	MSI Alpha Phi S.C.A. ....	115003
Manufaktura Luxembourg S.à.r.l. ....	114969	Nectar&Ambrosia S.A. ....	115003
Maples S.A. ....	114970	Norstar Property S.A. ....	114997
Marko S.A. ....	114970	Panattoni Europe S.à r.l. ....	114971
MAS ASSETS s.à r.l. SPF ....	114971	Peaksid European Holdco S.à r.l. ....	114998
Matsui S.à r.l. ....	114979	Pizzeria Beim Rocco S.à r.l. ....	115006
Matterhorn Partners S.à r.l. ....	114980	Player's Sports S.à r.l. ....	115006
Maxeda DIY Holding S.à r.l. ....	114969	Primaire S.A. ....	115006
Maxeda DIY Interco S.à r.l. ....	114969	Proxima Investments SICAV ....	115007
Max Lease Sàrl ....	114969	Quadra Hamburg S.à r.l. ....	115007
Meadwestvaco Spain S.à r.l. ....	114969	Tottel Investments S.A. ....	115007
Merchbanc International S.à r.l. ....	114970		

**L'Angioletto S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3631 Kayl, 13, rue de Dudelange.  
R.C.S. Luxembourg B 154.821.

Les comptes annuels au 3 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2012111768/9.  
(120150997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Lara JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 124.317.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 13 juillet 2012 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Notre Dame, L - 2240 Luxembourg au 41, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu  
*Mandataire*

Référence de publication: 2012111769/15.

(120150738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Liddell Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 165.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 août 2012.

Eric Lechat.

Référence de publication: 2012111771/10.

(120151030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Logos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.  
R.C.S. Luxembourg B 51.090.

Il résulte des résolutions votées par les actionnaires le 1<sup>er</sup> juin 2012 que les mandats des administrateurs actuels, Messieurs Roeland P. Pels et Frederik C. Bakkenes et la société Elckerlyc S.à r.l., sont renouvelés pour une période de 6 ans, soit jusque l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

L'adresse de Monsieur Roeland P. Pels est désormais 24 rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Kohnen & Associés S.à r.l., est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusque l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Roeland P. Pels.

Référence de publication: 2012111772/15.

(120150920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Le Boisseau S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 26.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Boisseau SA

Référence de publication: 2012111774/10.

(120151132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Modus Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.201.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Tulip Industries Benelux S.à r.l., with registred office in L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered under number B 80.003 with the «Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg», duly represented by Mr Geert DIRKX, expert-comptable, with professional address in L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

by virtue of a proxy given on 29<sup>th</sup> June 2012.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party holding al the five hundred (500) shares and being thus representing all the share capital of MODUS HOLDING S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 56.201, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Gérard LECUIT, then residing in Hesperange, on the 21<sup>st</sup> of August 1996, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 21<sup>st</sup> November 1996, n°603.

The Articles of Incorporation have been lastly amended by a deed of the same notary on the 29<sup>th</sup> of May 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 15<sup>th</sup> October 2000, n°337.

The appearing party declared to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. Amendment of Article 2, of Section I. Object, Denomination, Registered Office, Duration, of the articles to give it the following wording:

« **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfer of real estate or movable property.

The company's object is national and international trade of all metals and other industrial raw materials in whatever form liquid or solid as well as any components and alloys.

The company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in whatever form, in any enterprises, as well as the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or option, or in any other manner, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guaranties."

2. Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolution:

*Resolution*

The sole shareholder resolved to amend Article 2, of Section I. Object, Denomination, Registered Office, Duration, of the articles to give it the following wording:

« **Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfer of real estate or movable property.

The company's object is national and international trade of all metals and other industrial raw materials in whatever form liquid or solid as well as any components and alloys.

The company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests, in whatever form, in any enterprises, as well as the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition by way of investment, subscription, underwriting or option, or in any other manner, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guaranties."

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Tulip Industries Benelux S.à r.l. ayant son siège social à L-2561 LUXEMBOURG, 31, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.003,

ici représentée par Monsieur Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg en vertu d'une procuration signée le 29 juin 2012.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être remise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante détenant toutes les cinq cents (500) parts sociales émises étant ainsi la seule associée de MODUS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 56.201, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, alors de résidence à Hesperange en date du 21 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 603 du 21 novembre 1996.

Les statuts de ladite société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 29 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 837 du 15 octobre 2000.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### Agenda

Modification de l'Article 2, de la Section I. Objet, Raison sociale, Siège, Durée, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

«La société a pour objet le commerce national et international de tous les métaux et autres matières premières industrielles sous quelque forme que ce soit liquides ou dures ainsi que tous composants et alliages»

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

#### 2. Divers

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

#### Résolution

L'associé unique décide de modifier l'Article 2, de la Section I. Objet, Raison sociale, Siège, Durée, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

«La société a pour objet le commerce national et international de tous les métaux et autres matières premières industrielles sous quelque forme que ce soit liquides ou dures ainsi que tous composants et alliages»

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, connus du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Dirx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2012. LAC/2012/36797. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111816/127.

(120150794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Les Epis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 26.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Epis SA

Référence de publication: 2012111776/10.

(120151134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Les Grands Crus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2125 Luxembourg, 11, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 43.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Pour compte de Les Grands Crus Sàrl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012111777/12.

(120151197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

Les comptes annuels au 30.04.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.08.2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Claude Asselborn / Oliver Eis

Référence de publication: 2012111778/12.

(120150916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Luxarena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.393.

L'an deux mil douze, le trente et un juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXARENA S.A." (la «Société»), avec siège social à L-4499 Limpach, 15, rue Centrale, constituée par acte notarié en date du 17 février 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 788 du 10 avril 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 17 septembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2425 du 11 novembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DECKER, employé, demeurant à Gosseldange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elsa BOURGOIS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société de L-4499 Limpach, 15, rue Centrale à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue JF Kennedy.

2. Modification subséquente l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts.

3. Annulation des CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320) chacune et émission en remplacement proportionnellement aux actions annulées de MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE DEUX EUROS (EUR 32) représentant le capital social.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de VINGT ET UN MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (21.440,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) à CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (53.440,- EUR) par l'émission de SIX CENT SOIXANTE-DIX (670) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE DEUX EUROS (32,-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel.

6. Souscription et libération intégrale en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission de TRENTE HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (38.560,-EUR) pour un montant total de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,-EUR) par ECP Holdings SA, une société ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (BVI), immatriculée sous le numéro 1412377.

7. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

8. Modification de l'article 10 des statuts.

9. Modification de l'article 11 des statuts.

10. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide transférer le siège social de L-4499 Limpach, 15, rue Centrale à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue JF Kennedy.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide l'annulation des CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT VINGT EUROS (EUR 320) chacune et émission en remplacement proportionnellement aux actions annulées de MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE DEUX EUROS (EUR 32) représentant le capital social, attribuées aux actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de VINGT ET UN MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (21.440,- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) à CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (53.440,- EUR) par l'émission de SIX CENT SOIXANTE-DIX (670) actions nouvelles d'une valeur nominale de TRENTE DEUX EUROS (32,-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Cinquième résolution*

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

ECP Holdings S.A., précitée,

ici représentée par Madame Elsa BOURGOIS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juillet 2012,

laquelle déclare souscrire les SIX CENT SOIXANTE-DIX (670) actions nouvelles.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission de TRENTE HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE EUROS (38.560,-EUR) pour un montant total de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,- EUR) par ECP Holdings S.A..

Le montant total de SOIXANTE MILLE EUROS (60.000,-EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéa 1.** Le capital social est fixé à CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS (53.440,- EUR), représenté par MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX (1.670) actions d'une valeur nominale de TRENTE DEUX EUROS (EUR 32) chacune.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:



« **Art. 11.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. DECKER, B. TASSIGNY, E. BOURGOIS, F. FASBENDER, M. MAHOWALD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1<sup>er</sup> août 2012. Relation: LAC/2012/3677. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111780/120.

(120150987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Lireto Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.464.

*Extrait des décisions prises par les membres du Conseil d'Administration par voie circulaire*

Le Conseil d'Administration prend acte de la nomination de Monsieur Franck ALLARD, Directeur Financier, né le 11 novembre 1960 à Lille, France, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix Cedex, en tant que représentant permanent de la société SOFICOLE EXPLOITATIE-MAATSCHAPPIJ N.V., avec effet au 1<sup>er</sup> août 2012 et pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire au cours de l'année 2015.

Fait à Luxembourg, le 29 août 2012.

Certifiée sincère et conforme

Pour LIRETO INVEST S.A.

Référence de publication: 2012111779/16.

(120150901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Luxarena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111781/10.

(120151116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Majordome Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 164.658.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2012*

1. L'Assemblée des actionnaires prend connaissance de la démission de M. Vincent Nicolay au poste d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué par lettre du 15 mai 2012. L'Assemblée des actionnaires décide de nommer au poste d'Ad-



ministrateur et d'Administrateur-Délégué Hélène Marchon, Directrice, demeurant L-2543 Luxembourg, 36, rue du Dernier Sol. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour extrait sincère et conforme  
Hélène MARCHON  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012111783/15.

(120151100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Manufaktura Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.481.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111784/10.

(120151012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Meadwestvaco Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 318.094,50.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 159.099.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111788/11.

(120150809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Max Lease Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.008.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012111785/10.

(120151212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Maxeda DIY Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.104.

---

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111786/10.

(120151244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Maxeda DIY Interco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.337.

---

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111787/10.

(120151245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Merchbanc International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.479.

—  
EXTRAIT

En date du 28 août 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Marta Ventura, née à Lisbonne (Portugal), le 16 décembre 1981, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012111790/14.

(120151008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Manora S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.015.

—  
Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Fabrizio Fialdini.

Référence de publication: 2012111797/10.

(120150729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Milano Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.133,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.527.

—  
Les comptes annuels pour la période du 8 février 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012111791/11.

(120151309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Maples S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.786.

—  
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111798/10.

(120151067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Marko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.954.

—  
Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111799/10.

(120150942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MAS ASSETS s.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-8035 Strassen, 3, Cité Pescher.

R.C.S. Luxembourg B 159.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111800/9.

(120151399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MERRILL LYNCH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 31.070.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société en date du 25 mai 2012*

En date du 25 mai 2012, les associés de la Société ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises externe pour un durée de un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 et sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111806/14.

(120150760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Panattoni Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.113.

**STATUTES**

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of August.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PI EUROPE LLC, a Delaware limited liability company existing under the laws of United States of America having its registered office at, the Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, with its business address at 8401 Jackson Road, Sacramento, California, 95826, United States of America, registration number 4497227

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest directly or indirectly in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of Panattoni Europe S.à r.l..

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred and twenty thousand Euro (EUR 120,000.-), represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each divided into (i) twelve thousand (12,000) class A shares (the "A Shares") and (ii) one hundred eight thousand (108,000) class B shares (the "B Shares" and, together with the A Shares hereinafter the "Shares").

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an "A Shareholder") and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a "B Shareholder" and together with the A Shareholders hereinafter the "Shareholder(s)").

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings, and each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence in accordance with the rights and obligations attached to the specific Class of Shares.

**Art. 7.** The subscribed capital may be changed at any time by decision of the single shareholders or, as the case may be, by decision of the extraordinary general meetings deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

If new Shares are issued, each Shareholder may only subscribe to Shares of the same class of the Shares as those it already holds.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are transferable in accordance with applicable laws subject to any shareholders agreements to be entered into between the Company and its shareholders from time to time and as amended from time (the "Shareholders Agreement").

In case of a sole shareholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-shareholder.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 12.** The Company may redeem its own shares subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s).

### C. Management

**Art. 13.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The holder or holders of a majority of the A Shares shall be entitled to propose to the General Meeting one manager to be appointed who shall be known as the «A Managers» (the «A Managers»). The holder or holders of a majority of the B Shares shall be entitled to propose the General Meeting three managers to be appointed who shall be known as the «B Manager» (the «B Manager»).

The Company will be bound in all circumstance by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The Company will be bound by the signature of at least one Manager A and two Managers B.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

**Art. 14.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice or verbal notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one A Manager and two B Managers present or represented.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 15.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 16.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 17.** The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorized agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

**Art. 18.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 19.** Any regularly constituted shareholder's meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law and subject to any Shareholders' Agreement, resolutions at a shareholder's meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholders or by all the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 20.** Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 21.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 22.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 23.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

**Art. 24.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of shareholders represents the net profit of the Company

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders proportionally to the share they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company

Notwithstanding the above, the shareholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the shareholders .
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the shareholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of shareholders to distribute at any moment to the shareholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.



The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 26.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

*Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by PI Europe LLC as aforementioned.

All the one hundred twenty thousand (120,000) shares have been fully paid up in cash so that the amount of one hundred twenty thousand Euro (EUR 120,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder representing the entire subscribed capital, represented as here above stated, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. The following company is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

The private limited company (société à responsabilité limitée) Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., having its registered office in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 144945.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

PI EUROPE LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) dûment constituée et existant selon le Droit des Etats-Unis, ayant son siège sociale au Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware Etats-Unis, ayant son adresse d'affaires au 8401 Jackson Road, Sacramento, California, 95826, Etats-Unis, numéro d'immatriculation 4497227,

ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.



**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés du même groupe.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La dénomination social de la Société sera Panattoni Europe S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), représentée par cent vingt mille (120.000) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune divisée en (i) douze mille (12.000) parts sociales de classe A («les Parts Sociales de Classe A»), (ii) cent et huit mille (108.000) parts sociales de classe B («les Parts Sociales de Classe B»), et, ensemble avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B ci-après les «Parts Sociales»).

Chaque titulaire de Parts Sociales de Classe A sera un associé de classe A (l'«Associé de Classe A»), chaque titulaire de Parts Sociales de Classe B sera un associé de classe B (l'«Associé de Classe B»), et ensemble avec les Associés de Classe A et les Associés de Classe B ci-après les associés «Associés»).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Chaque part sociale a le droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, et chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif et les bénéfices de la société en proportion directe du nombre de parts sociales en existence en conformité avec les droits et obligations attachées à la classe des parts sociales spécifiques.

**Art. 7.** Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Si des nouvelles parts sociales sont émises, chaque associé ne pourra souscrire aux nouvelles parts sociales de la même classe que celles qu'il détient déjà.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles conformément aux lois applicables sous réserves de tout pacte d'associés conclu ou à conclure entre la société et ses associés tel que modifié de temps en temps (la «Convention entre Associés »).

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 12.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

### C. Gérance

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Le ou les associés détenant la majorité des parts sociales de classe A propose(nt) à l'assemblée générale de nommer un gérant qui sera appelé («le Gérant A»). Le ou associés détenant de la majorité des parts sociales de classe B propose(nt) l'assemblée générale de nommer trois gérants qui seront appelés les gérants B (les «Gérants B»).

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins un Gérant A et deux Gérants B.

La Société sera liée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant en cas de Gérant unique.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

**Art. 14.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit ou verbal de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion à condition qu'au moins un Gérant A et deux Gérants B soient présent ou représentés.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 16.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 17.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès,

il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

**Art. 18.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

#### D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

**Art. 19.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire et sous réserves de toutes conventions entre associés, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par tous les associés. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 20.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 21.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

#### E. Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 22.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 24.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sous réserve de toute Convention entre Associés, le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans une catégorie particulière de parts sociales et en conformité avec la clé de répartition décrite dans l'article 6, paragraphe 5 de ces statuts

(ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou

(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 25.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est convenu autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

L'actif, après réalisation d'actifs et déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 26.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PI Europe LLC, susmentionnée.

Toutes les cent vingt mille (120.000) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. Est nommée comme gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144945.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acté à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 août 2012. Relation GRE/2012/2966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2012111852/451.

(120150814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

### **Matsui S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.08.2012.  
Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2012111803/12.

(120151377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Matterhorn Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 73.509.

—  
EXTRAIT

Le gérant de la société, Monsieur Bertil Hansson a changé Non adresse privé au 12 clos d'Irène, Route de Saumane, 84 800 Isle sur la Sorgue, France.

Pour extrait conforme,  
Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012111804/12.

(120150883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Mercury Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 24.323.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 29 août 2012.

Référence de publication: 2012111805/10.

(120150756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Motorhomes Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7470 Saeul, 31, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 96.595.

—  
Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 28/08/2012.

*Pour MOTORHOMES CENTER S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2012111820/12.

(120150781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.098.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111807/9.

(120151381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MF4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 114.958.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111808/9.

(120151074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

### **30 GV S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 171.116.

#### — STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of August,  
before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

30 GV Genpar S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, (acting both as the Unlimited Shareholder or General Partner and a Limited Shareholder) the appearing party (the Initial Shareholder) being represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given under private seal.

Said powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney-in-fact of the Initial Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Initial Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a corporate partnership limited by shares, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "30 GV S.C.A." (the Company).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner).

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be wound up by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the Articles), but only with the consent of the General Partner.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.



The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

## **Art. 5. Share capital.**

### **5.1 Outstanding share capital**

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) represented by 1 (one) unlimited share having a nominal value of EUR 1 (one euro), 30,999 (thirty thousand nine hundred ninety-nine) class A limited shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and zero (0) classes B and C limited shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. The unlimited share and the limited shares (regardless to the class to which they belong) are collectively referred to as the shares and the term shareholders shall be construed accordingly.

For the avoidance of doubt,

- class A limited shares shall only be allocated to and subscribed by the General Partner;
- class B limited shares shall only be allocated and subscribed by the General Partner and/or members (including without limitation their respective dedicated entity if any) of the management team relating (whether directly or indirectly) to the General Partner; and
- class C limited shares shall only be allocated and subscribed by third party investors as duly identified by the General Partner.

Class C limited shares shall only be issued with a share premium in an amount to be defined by the General Partner on a case by case basis while classes A and B limited shares may be issued with or without share premium at the full and entire discretion of the General Partner.

In any circumstances whatsoever, class A limited shares will represent 10% (ten percent) or more of the subscribed share capital of the Company.

The respective rights and obligations attached to the various classes of limited shares will be defined further in the Articles (in particular without limitation Article 17.2 below).

### **5.2 Share capital increase and share capital reduction**

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of shareholders, with the consent of the General Partner and in the manner required for amendment of these Articles as provided for in Article 10.2 below.

### **5.3 Pre-emptive rights**

Without prejudice of Article 5.1 above, in the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

### **5.4 Contributions to a "capital surplus" account**

Without prejudice of Article 5.1 above, the General Partner is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Partner, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, and without prejudice of Article 5.1 above, the general meeting of shareholders is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by it, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

### **5.5 Authorisation for the General Partner to increase the share capital**

#### **(a) Size of the authorisation**

The authorised capital of the Company is set at EUR 50,000,000 (fifty million euros) represented by maximum of 50,000,000 limited shares (regardless to the class to which they belong), each with a nominal value of EUR 1 (one euro).

#### **(b) Terms of the authorisation**

The General Partner is authorised, during a period starting on 29 August 2012, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of limited shares (regardless to the class to which they belong) in



consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of limited shares (regardless to the class to which they belong) in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new limited shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of limited shares (regardless to the class to which they belong) pursuant to the authority granted under this Article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of limited shares, the issue price, with or without a premium (without prejudice of Article 5.1 above), and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The General Partner is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with limited shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), and (b) issue limited shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue limited shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The limited shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised, subject to the restrictions provided in Article 5.1 above, to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issuance of new limited shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of limited shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5 and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

## **Art. 6. Shares.**

### 6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

### 6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

### 6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

### 6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own limited shares within the limits set forth by Luxembourg law.

**Art. 7. Transfer of shares.** A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The unlimited shares may only be transferred to a person that is appointed as General Partner by a general meeting of shareholders at the time such transfer is effective. The unlimited shares are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

**Art. 8. Liability of the shareholders.** The holders of limited shares shall refrain from acting in the name and/or on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each limited share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the holders of limited shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

The liability of the holders of unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act, for all liabilities of the Company which may not be set off against the assets of the Company.

**Art. 9. Powers of the general meeting.** Any regularly constituted general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class to which they belong.

**Art. 10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.**

10.1 Place and time of the annual general meeting and other general meetings

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 14.30. If such a day is not a business day in Luxembourg, it shall be held on the following business day.

The annual general meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10.2 Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

(a) Right and obligation to convene a general meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance), if any, may convene a general meeting of shareholders. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the subscribed share capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed share capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) business days before the relevant general meeting.

(b) Procedure to convene a general meeting

Convening notices for every general meeting of shareholders shall contain the agenda and shall be sent 8 (eight) business days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting set by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), as the case may be, the general meeting may be held without prior convening notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting and agree unanimously to set the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), if any.

(c) Voting rights attached to the limited shares

Each limited share entitles its holder to one vote.

(d) Quorum, majority requirements and reconvened general meeting for lack of quorum

The general meeting may pass resolutions on any matter only with the consent of the General Partner, except for any resolutions relating to the removal of the General Partner which do not require the consent of the General Partner as set out in Article 11.2.

Except as otherwise required by Luxembourg law or by these Articles, resolutions at a general meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a general meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second general meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the general meeting in

the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting. The second general meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant general meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a general meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders.

(e) Participation by proxy

A shareholder may act at any general meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a general meeting.

(f) Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant general meeting.

(g) Participation in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a general meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(h) Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the general meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the general meeting.

(i) Minutes and certified copies

The minutes of the general meeting will be signed by the members of the bureau of the general meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the general meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

## **Art. 11. Management.**

### 11.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by a general partner, namely 30 GV Genpar S.à r.l, in its capacity as unlimited shareholder of the Company (the General Partner).

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the general meeting fall within the authority of the General Partner. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the General Partner.

### 11.2 Removal of the General Partner

The General Partner may only be removed with cause (including without limitation for serious misconduct), at any time, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders in the manner required for amendment of these Articles, as provided for in Article 10.2. The General Partner shall not have any veto rights with respect to any resolution of the general meeting regarding its removal.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be wound up and liquidated, and a general meeting of shareholders will be held as soon as practicable to appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a new general partner. Failing such appointment, the Company shall be wound up and liquidated.

### 11.3 Remuneration of the General Partner

Without prejudice to Article 17.2, the General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the general meeting of shareholders.

### 11.4 Conflict of Interest

No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner or any one or more of the shareholders, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. Without prejudice of the relevant applicable legal provisions, the General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 12. Délégation of powers.**

12.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

12.2 Délégation to perform specific duties and committees

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific duties at every level within the Company. The General Partner may also appoint committees or subcommittees in order to deal with specific tasks.

**Art. 13. Binding signatures.**

13.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

13.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 12.1.

13.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Supervisory board (conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé / cabinet de révision agréé).** The affairs of the Company shall be supervised by a supervisory board (conseil de surveillance) composed of at least three board members (the Supervisory Board).

However, no Supervisory Board shall be required to be established, in the event that one or more independent auditor (s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the general meeting of shareholders in accordance with applicable Luxembourg law to perform the statutory audit of the annual accounts.. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

The Supervisory Board shall have the powers of the statutory auditor set out in article 62 of the Companies Act.

The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The board members of the Supervisory Board shall be elected the general meeting of shareholders for a maximum term of 6 (six) years, which shall be renewable.

The General Meeting shall determine the remuneration, if any, of the board members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (as appointed by the Supervisory Board) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least two days prior notice. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

**Art. 16. Annual accounts.**

16.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual general meeting of shareholders.

#### 16.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board

At the latest 1 (one) month prior to the annual general meeting of shareholders, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (if any), who will thereupon draw up its report.

#### 16.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) business days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner and of the Supervisory Board or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

### **Art. 17. Allocation of results.**

#### 17.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

#### 17.2 Allocation of annual positive results

The annual positive results (if any) of the Company shall be allocated, without prejudice of Article 17.1, as follows:

- holders of class A limited shares shall be entitled to a priority payment in the form of a promote (the Promote) to be paid exclusively out of the dividends allocated to the holders of class C limited shares as provided below;
- holders of class B limited shares shall be entitled to the net profits in proportion of their respective stake in the share capital of the Company (excluding class A limited shares for computation purposes); and
- holders of class C limited shares shall be entitled, after the Promote (if any) has been paid to class A shareholders, to the net profits in proportion of their respective stake in the share capital of the Company (excluding class A limited shares for computation purposes).

For the purpose of this Article, the Promote to which the holders of class A limited shares are entitled, will be due and payable as follows:

- 20% of any revenue superior to 12% of the net internal rate of return (the IRR) and below a multiple of 2.5;
- 27.5% of any revenue superior to 12% IRR and a multiple of 2.5 but below 3; and
- 33.33% of any revenue superior to 12% IRR and a multiple of 3.

#### 17.3 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The general meeting of shareholders may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

#### 17.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the general meeting of shareholders (if any).

### **Art. 18. Dissolution and Liquidation.**

#### 18.1 General Partner

The Company shall not be dissolved in case the General Partner is removed or in case of its death, bankruptcy, legal incapacity or inability to act.

#### 18.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 10.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting deciding such liquidation. Such general meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

#### 18.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities, pursuant to Article 17.2 above.

**Art. 19. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

*Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2012.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the Initial Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 31,000 (thirty-one thousand) shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros), as follows

30 GV Genpar S.à r.l., prenamed: . . . . .	30.999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine) class A limited shares
30 GV Genpar S.à r.l., prenamed: . . . . .	1 (one) unlimited share
Total: . . . . .	31,000 (thirty-one thousand) shares

All these shares have been fully paid up by the Initial Shareholder by way of contributions in cash in an aggregate amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros), so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) paid by the Initial Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contributions in cash are entirely allocated to the share capital of the Company.

*Statement - Costs*

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-

*Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the Initial Shareholder, represented as stated above, representing the entire subscribed capital of the Company has held an extraordinary general meeting of the shareholder of the Company (the Meeting) and has adopted the following resolutions by unanimous vote, with the consent of 30 GV Genpar S.à r.l., represented as stated above, acting in its capacity of General Partner:

1. the number of board members of the supervisory board of the Company is set at three. The Meeting appoints the following persons as board members of the supervisory board of the Company:

(a) Véronique Reveilliez, jurist, whose professional address is at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

(b) Claude Baer, director of companies, whose residential address is at 6, avenue des Terres-Rouges, L-4330 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) Kronshagen Arsène, Lawyer, whose professional address is at 22, Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the term of office of the board members of the supervisory board of the Company will expire after the annual general meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2017.

3. the address of the registered office is at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney-in-fact of the Initial Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney-in-fact of the Initial Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney-in-fact of the Initial Shareholder, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said attorney-in-fact of the Initial Shareholder signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huit août.

Ppar-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, résidant à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg.



A comparu:

30 GV Genpar S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec un capital social de 12.600 EUR, non encore immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, (agissant à la fois comme Actionnaire Commandité ou Gérant et Actionnaire Commanditaire)

La partie mentionnée ci-dessus (l'Actionnaire Initial), étant représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations accordées sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par l'avocat de droit de l'Actionnaire Initial et par le notaire instrumentaire, resteront annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Initial, représenté comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société en commandite par actions qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

### **1. Forme, Dénomination et Nombre d'actionnaires.**

#### **1.1 Forme et dénomination**

Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de "30 GV S.C.A." (la Société).

**2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant de la Société (le Gérant).

La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social de la Société peut être transféré au sein de la même commune sur simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, se produisent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**3. Durée de la société.** La Société est constituée pour une période indéterminée. La Société pourra être dissoute, par décision des actionnaires adoptée dans les formes prescrites pour la modification des présents statuts («les Statuts»), mais seulement avec l'accord du Gérant.

**4. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition



et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

## **5. Capital social.**

### **5.1 Montant du capital social**

Le capital social souscrit est fixé à un montant de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et aucune action de commanditaire de classes B et C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune. Les actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) et les actions de commandité sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire désigne l'un des détenteurs de ces actions.

Aux fins d'éviter tout doute,

- les actions de commanditaire de classe A seront uniquement attribuées au Gérant et souscrites par ce dernier;
- les actions de commanditaire de classe B seront uniquement attribuées aux Gérant et/ou à tous les membres (en ce compris notamment leur société dédiée respective le cas échéant) de l'équipe de gestion liée (directement ou indirectement) au Gérant et souscrites par ces derniers; et
- les actions de commanditaire de classe C seront uniquement attribuées à des investisseurs tiers tels qu'identifiés par le Gérant et souscrites par ces derniers.

Les actions de commanditaire de classe C seront uniquement émises avec une prime d'émission dont le montant sera déterminé par le Gérant au cas par cas alors que les actions de commanditaire de classes A et B seront émises avec ou sans prime d'émission à la pleine et entière discrétion du Gérant.

En toutes circonstances, les actions de commanditaire de classe A représenteront 10% (dix pourcent) ou plus du capital social souscrit de la Société.

Les obligations et droits respectifs des différentes classes d'actions de commanditaire seront déterminés dans les Statuts (en particulier notamment à l'Article 17.2 ci-dessous).

### **5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires, avec l'accord du Gérant, statuant comme en matière de modification des Statuts tel que prévu à l'Article 10.2 ci-dessous.

### **5.3 Droits préférentiels de souscription**

Sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus, en cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

### **5.4 Apport au compte de "capital surplus"**

Sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus, le Gérant est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'assemblée générale des actionnaires, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

### **5.5 Autorisation pour le Gérant d'augmenter le capital**

#### **(a) Montant de l'autorisation**

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) représenté par un maximum de 50.000.000 (cinquante millions) d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent), ayant une valeur nominale de EUR 1(un euro) chacune.

#### **(b) Conditions de l'autorisation**

Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 29 août 2012 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) en contrepartie d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) en contrepartie d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions de commanditaire.

Le Gérant est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions de commanditaire, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission (sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus), ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Gérant est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertibles, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions de commanditaire ou de se voir attribuer des actions de commanditaire, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des actions de commanditaire sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions de commanditaire en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions de commanditaire devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant est autorisé, sous réserve des limites prévues à l'Article 5.1 ci-dessus, (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions de commanditaire et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions de commanditaire devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation de capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant conformément à l'Article 5, et le Gérant prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

## 6. Actions.

### 6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

### 6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant.

### 6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

### 6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions de commanditaire dans les limites définies par la loi luxembourgeoise.

**7. Cessions d'actions.** La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Les actions de commandité pourront seulement être transférées à une personne désignée au moment où le transfert est effectif comme Gérant à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires. Les actions de commandité sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

**Art. 8. Obligations des actionnaires.** Les détenteurs d'actions de commanditaire s'interdisent d'agir au nom et/ou pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales. Les détenteurs d'actions de commanditaire ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque action de commanditaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des actions de commanditaire ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Les détenteurs d'actions de commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915, qui ne peuvent être couvertes par les avoirs de la Société.

**9. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des actionnaires valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts. Les résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires lient l'ensemble des actionnaires sans considération de la classe à laquelle ils appartiennent.

#### **10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.**

##### **10.1 Lieu et date de l'assemblée générale annuelle et des autres assemblées générales**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14 heures 30. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, ladite assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

##### **10.2 Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote**

###### **(a) Droit et obligation de convoquer une assemblée générale**

Une assemblée générale des actionnaires peut être convoquée par le Gérant ou par le conseil de surveillance, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours ouvrés avant la tenue de l'assemblée générale en question.

###### **(b) Procédure de convocation d'une assemblée générale**

Pour chaque assemblée générale des actionnaires, les avis de convocation doivent être envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours ouvrés avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale tel que déterminé par le Gérant ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable du Gérant ou du conseil de surveillance, le cas échéant.

###### **(c) Droits attachés aux actions de commanditaire**

Chaque action de commanditaire confère une voix à son détenteur.

**(d) Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une assemblée générale en cas de quorum non atteint**

L'assemblée générale peut passer des résolutions sur toute matière avec le consentement du Gérant, sauf pour les résolutions relatives à la démission du Gérant qui ne requièrent pas l'accord de ce dernier, tel que stipulé à l'Article 11.2.

Sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale peut être convoquée dans les formes prévues

par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La deuxième assemblée générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des assemblées générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une assemblée générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires.

#### (e) Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une assemblée générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'assemblée générale comme preuves de procurations écrites.

#### (f) Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

(g) Participation à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

#### (h) Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

#### (i) Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'assemblée générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

### **11. Administration de la société.**

#### 11.1 Pouvoirs du Gérant

La Société sera gérée par un gérant, 30 GV Genpar S.à r.l, pris en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société (le Gérant).

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée générale sont attribués au Gérant. Tout litige dans lequel la Société serait demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

#### 11.2 Révocation du Gérant

Le Gérant pourra être révoqué à tout moment uniquement avec motif (en ce compris notamment pour faute grave) en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. Le Gérant ne dispose d'aucun droit de veto portant sur les résolutions de l'assemblée générale relatives à la révocation du Gérant.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, et l'assemblée générale des actionnaires sera tenue aussitôt que possible en vue de nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

#### 11.3 Rémunération du Gérant

Sans préjudice de l'Article 17.2, le Gérant est éligible à recevoir une rémunération de la part de la Société dont le montant sera approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

#### 11.4 Conflit d'Interêts

Aucun contrat ni transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou déclarés non valables par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entité, ou par le fait qu'il serait actionnaire, gérant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Sans préjudice des dispositions légales applicables en la matière, le Gérant ou les fondés de pouvoir de la Société, ayant un tel intérêt, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou d'autres affaires.

## **12. Délégation de pouvoirs.**

### **12.1 Gestion journalière**

Le Gérant peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

### **12.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions**

Le Gérant est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

## **13. Signatures autorisées.**

### **13.1 Pouvoir de signature du Gérant**

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant.

### **13.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière**

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 12.1 ci-dessus.

### **13.3 Pouvoirs spécifiques**

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**14. Conseil de surveillance - Reviseur d'entreprises agréé ou cabinet de revision agréé.** Les affaires de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Toutefois aucun conseil de surveillance ne sera nommé si, au lieu de nommer un conseil de surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de revision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de revision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs qui sont conférés au commissaire aux comptes stipulés à l'article 62 de la Loi de 1915.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur les matières déterminées par ce dernier, et peut autoriser toutes les actions du Gérant qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs du Gérant fixés par la loi ou les règlements ou les présents Statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat maximum renouvelable de 6 (six) années.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération, le cas échéant, des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance) ou par le Gérant.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins deux jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie ou télex, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure prescrits dans un document adopté précédemment par voie de résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments écrits signés par tous les membres.

**15. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## **16. Comptes annuels.**

### **16.1 Responsabilité du Gérant**

Le Gérant dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

#### 16.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le Gérant soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, s'il en existe, qui rédige un rapport sur cette base.

#### 16.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant, le rapport du Conseil de Surveillance ou du réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours ouvrés avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

### 17. Affectation des résultats.

#### 17.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

#### 17.2 Affectation des résultats par l'assemblée générale annuelle

Les résultats positifs annuels (le cas échéant) de la Société seront attribués, sans préjudice de l'Article 17.1, comme suit:

- les détenteurs d'actions de commanditaire de classe A bénéficieront d'un paiement prioritaire sous forme d'un promote (le Promote) effectué exclusivement à partir des dividendes distribués aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe C tels que prévus ci-après;
- les détenteurs d'actions de commanditaire de classe B se verront attribuer les bénéfices nets proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la Société (les actions de commanditaire de classe A étant exclue à cet effet); et
- les détenteurs d'actions de commanditaire de classe C se verront attribuer, après paiement du Promote (le cas échéant) en faveur des détenteurs d'actions de commanditaire de classe A, les bénéfices nets proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la Société (les actions de commanditaire de classe A étant exclue à cet effet).

Pour les besoins du présent Article, le Promote auquel les détenteurs d'actions de commanditaire de classe A ont droit, sera exigible et payable comme suit:

- 20% de tout revenu supérieur à 12% du taux net de rentabilité interne (le TRI) et inférieur au multiple de 2.5;
- 27.5% de tout revenu supérieur à 12% du TRI et au multiple de 2.5 mais inférieur à 3; et
- 33.33% de tout revenue supérieur à 12% du TRI et au multiple de 3.

#### 17.3 Dividendes intérimaires

Le Gérant pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'assemblée générale des actionnaires peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

#### 17.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'assemblée générale des actionnaires (le cas échéant).

### 18. Dissolution et Liquidation.

#### 18.1 Gérant

La Société ne sera pas dissoute en raison de la révocation, du décès, de la banqueroute, de l'incapacité légale ou de l'incapacité d'agir du Gérant.

#### 18.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'assemblée générale décidant de cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

#### 18.3 Distribution du boni de liquidation



Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société, conformément à l'Article 17.2.

**19. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Initial, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au moyen d'apports en numéraire à 31.000 (trente-et-un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société, et pour un prix de souscription total de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), selon la répartition suivante:

30 GV Genpar S.à r.l., susmentionné: . . . . .	30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions de commanditaire de classe A; et
30 GV Genpar S.à r.l., susmentionné: . . . . .	<u>1 (une) action de commandité.</u>
Total: . . . . .	31.000 (trente et un mille) actions

L'intégralité des actions ont été entièrement payées par l'Actionnaire Initial au moyen d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) versé par l'Actionnaire Initial est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a en été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Les apports en numéraire sont entièrement alloués au capital social de la Société.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2,000.-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire Initial, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'Assemblée) et a adopté les résolutions suivantes par un vote à l'unanimité et avec l'accord de 30 GV Genpar S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus et agissant en sa qualité de Gérant:

1. le nombre des membres du conseil de surveillance de la Société est fixé à trois. L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société:

(a) Véronique Reveilliez, Juriste, avec adresse professionnelle au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

(b) Claude Baer, Administrateur de sociétés, avec adresse résidentielle au 6, avenue des Terres-Rouges, à L-4330 Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg; et

(c) Kronshagen Arsène, Avocat, avec adresse professionnelle au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. le mandat des membres du Conseil de Surveillance de la Société expirera après l'assemblée générale annuelle chargée d'approuver les comptes de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2017;

3. le siège social de la société est établi au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de discordance entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire de l'Actionnaire Initial, connue du notaire par ses nom, prénoms usuels, états et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 29 Août 2012. Relation: LAC/2012/40447. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.



Luxembourg, Le 29 Août 2012.

Référence de publication: 2012111990/900.

(120150921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MF5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.957.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111809/9.

(120151076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.956.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111810/9.

(120151091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MF7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.097.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111811/9.

(120151092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111812/9.

(120151093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Norstar Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 114.061.

---

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 août 2012*

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de la société SV SERVICES Sarl de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
2. de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société ACCOUNTIS S.A, ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381. Sa mission commencera par la revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Clemency, le 27 août 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012111833/18.

(120150873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 118.100.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111813/9.

(120151378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Mineral Equipments and Engineering, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 36.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111815/10.

(120151128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Peaksid European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.069.775,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 131.744.

In the year two thousand twelve, on the thirteenth day of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Peaksid Real Estate Fund I, L.P., a limited partnership company, incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 8<sup>th</sup> Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7QA London, United Kingdom, registered with the Company Registrar of the United Kingdom under number LP12296,

Here represented by Ms. Annamaria Ottaviano, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28 June 2012.

Said proxy with substitution, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

- It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Peaksid European Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx on 19 July 2007 (the "Company"), published in the Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), under number 2357 on 19 October 2007. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of Maître Martine Schaeffer on 20 January 2012, published in the Mémorial C under number 695 on 15 March 2012.

- The Company's corporate capital is presently set at one million ninety thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,090,775), divided into forty-three thousand six hundred thirty-one shares (43,631) of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

- The agenda of the meeting is as follows:

*Agenda*

1. Decrease of the issued share capital of the Company by the following amount: twenty one thousand three hundred seventy five Euro (EUR 21,375.-) by way of cancellation of eighty five (85) class M "tracker" shares and seven hundred seventy (770) class N "tracker" shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each;

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of three hundred seventy five Euro (EUR 375.-) by way of issuing five (5) class O "tracker" shares, five (5) class P "tracker" shares and five (5) class Q "tracker" shares, with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, together with an increase of the share premium amounting to one Euro and eighty three Cent (EUR 1.83) linked to the class M "tracker" shares, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of a total amount of three hundred seventy six Euro and eighty three Cent (EUR 376.83) consisting in the partial conversion of a claim of the Sole Shareholder towards the Company into equity;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of five (5) class O "tracker" shares, five (5) class P "tracker" shares and five (5) class Q tracker shares;

4. New shareholding of the Company;
  5. Subsequent amendment of the Articles of Incorporation of the Company, in order to reflect the above capital change; and
  6. Miscellaneous.
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to decrease the issued share capital of the Company by an amount of twenty one thousand three hundred seventy five Euro (EUR 21,375),

In order to bring it from its present amount of one million ninety thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,090,775) to one million sixty-nine thousand four hundred Euro (EUR 1,069,400),

by way of cancellation of eighty-five (85) class M "tracker" shares and seven hundred seventy (770) class N "tracker" shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

This cancellations result from the share capital decreases of the affiliated companies known as Spittelmarkt S.a r.l. and Westham S.a r.l. whose class M and class N "tracker" shares were issued for.

The proceeds of the share capital decrease amounting to twenty one thousand three hundred seventy five Euro (EUR 21,375.-) shall be transferred to the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred seventy five Euro (EUR 375.-),

in order to bring it to one million sixty nine thousand seven hundred seventy-five Euro (EUR 1,069,775.-)

by the issuance of five (5) class O "tracker" shares, five (5) class P "tracker" shares and five (5) class Q "tracker" shares, with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each (the "New Shares") together with an increase of share premium amounting to one Euro and eighty three Cent (EUR 1.83) linked to the class M "tracker" shares, to be fully paid up through a contribution in kind consisting in the partial conversion of a claim of a total amount of three hundred seventy-six Euro and eighty three Cent (EUR 376.83) held by the Sole Shareholder against the Company into equity (the "Conversion"), proof of which was given to the undersigned notary.

*Third resolution*

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Subscriber through the Conversion.

*Sole Shareholder/Subscriber Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, intervenes the Subscriber here represented by Ms. Annamaria Ottaviano, pre-named, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the Conversion.

*Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the existence of the aforementioned Sole Shareholder advances results from a Declaration of Recipient Company, issued on 28 June 2012 which has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the above cancellation and contribution being fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

Peakside Real Estate Fund I, L.P., holder of forty-two thousand seven hundred ninety-one (42,791) shares divided into (i) forty thousand five hundred (40,500) ordinary shares, (ii) thirty (30) class A "tracker" shares, (iii) five hundred nineteen (519) class B "tracker" shares, (iv) thirty four (34) class E "tracker" shares, (v) four (4) class G "tracker" shares, (vi) twenty four (24) class H "tracker" shares, (vii) forty seven (47) class I "tracker" shares, (viii) one thousand six hundred thirteen (1,613) class M "tracker" shares, (ix) five (5) class N "tracker" shares, (x) five (5) class O "tracker" shares, (xi) five (5) class P "tracker shares" and (xii) five (5) class Q "tracker" shares.

*Fifth resolution*

As a consequence of the previous resolutions, the Sole Shareholder decides to amend Article 6.1 of the Articles of Incorporation of the Company to be read as follows:

" **6.1.** The corporate capital of the Company is fixed at one million sixty-nine thousand seven hundred seventy five Euro (EUR 1,069,775.-) represented by forty-two thousand seven hundred ninety-one (42,791) shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each, divided into (i) forty thousand five hundred (40,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) thirty (30) class A "tracker" shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) five hundred nineteen (519) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iv) thirty-four (34) class E "tracker" shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a

Class E Share), (v) four (4) class G "tracker" shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (vi) twenty-four (24) class H "tracker" shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (vii) forty seven (47) class I "tracker" shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), (viii) one thousand six hundred thirteen (1,613) class M "tracker" shares (in case of plurality, the Class M Shares and individually, a Class M Share), (ix) five (5) class N "tracker" shares (in case of plurality, the Class N Shares and individually, a Class N Share), (x) five (5) class O " tracker" shares in case of plurality, the Class O Shares and individually, a Class O Share), (xi) five (5) class P "tracker" shares (in case of plurality, the Class P Shares and individually, a Class P Share) and (xii) five (5) class Q "tracker" shares (in case of plurality, the Class Q Shares and individually, a Class Q Share) (collectively, the Tracker Shares, and individually, a Tracker Share) that will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets), which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets, (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets, including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets, (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets, and (iv) any income distribution or capital distribution received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share. The holders of the shares are together referred to as the partners.

Each share entitles its holder to one vote".

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately to EUR 1,300.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who is known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le treize août.

Pardevant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Peakside Real Estate Fund I, L.P., une société en commandite par actions, constituée et existante selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social au 8<sup>th</sup> Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7QA Londres, Royaume-Uni, inscrite au Company Registrar of the United Kingdom sous le numéro LP12296,

Ici représentée par Madame Annamaria Ottaviano, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 juin 2012.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au present acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, ès-qualités, a requis le notaire d'acter comme suit:

- qu'elle est l'associé unique ("Associé Unique" ou le "Souscripteur") de Peakside European Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx le 19 juillet 2007 (la "Société"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le numéro 2357 du 19 octobre 2007. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Martine Schaeffer le 20 janvier 2012, publié au Mémorial C sous le numéro 695 du 15 mars 2012;

- que le montant actuel du capital social de la Société s'élève à un million quatre vingt dix mille sept cent soixante quinze Euro (EUR 1.090.775,-) représenté par quarante trois mille six cent trente et une (43,631) parts sociales de vingt cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

- que l'Associé Unique a ensuite pris les décisions conformément à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Diminution du capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 21.375,-) par l'annulation de quatre-vingt-cinq (85) parts sociales "traçantes" de classe M et sept cent soixante dix (770) parts sociales "traçantes" de classe N ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent soixante-quinze Euros (EUR 375,-) par l'émission de cinq (5) parts sociales "traçantes" de classe O, cinq (5) parts sociales "traçantes" de classe P, et cinq (5) parts sociales "traçantes" de classe Q, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune avec une prime d'émission de un Euro quatre-vingt-trois Cents (EUR 1,83) liée aux parts sociales "traçantes" de classe M, le tout payable au moyen d'un apport en nature s'élevant au montant total de trois cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-trois Cents (EUR 376,83) consistant en une conversion de la créance de l'Associé Unique contre la Société en capital;

3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des cinq (5) parts sociales "traçantes" de classe O, cinq (5) parts sociales "traçantes" de classe P, et cinq (5) parts sociales "traçantes" de classe Q;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente des Statuts de la Société, de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée; et

6. Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt et un mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 21.375,-),

pour le ramener de son montant actuel de un million quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-quinze Euro (EUR 1.090.775) à un million soixante-neuf mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 1.069.400),

par annulation de sept cent soixante-dix (770) parts sociales "traçantes" de classe N et quatre-vingt-cinq (85) parts sociales "traçantes" de classe M ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Ces annulations résultent de la réduction du capital social des deux sociétés affiliées connues sous le nom de Spittelmarkt S.à r.l. et Westham S.à r.l. pour lesquelles les parts sociales sont émises.

Le produit de la réduction de capital s'élevant à vingt et un mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 21.375,-) sera transféré à l'Associé Unique.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de trois cent soixante-quinze Euros (EUR 375,-), afin de fixer le capital social à un million soixante-neuf mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 1.069.775,-),

par l'émission de cinq (5) parts sociales "traçantes" de classe O, cinq (5) parts sociales "traçantes" de classe P et cinq (5) parts sociales "traçantes" de classe Q, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les "Nouvelles Actions") avec une prime d'émission de un Euro et quatre-vingt trois Cents (EUR 1,83) liée aux parts sociales "traçantes" de classe M, le tout payable au moyen d'un apport en nature s'élevant au montant total de trois cent soixante-seize Euros et quatre-vingt-trois Cents (EUR 376,83) consistant en une conversion de la créance de l'Associé Unique contre la Société en capital (la "Conversion"), dont la preuve a été apportée au notaire instrumentaire.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par le Souscripteur au moyen de la Conversion.

#### *Intervention du Souscripteur - Souscription - Paiement*

Sur ce, intervient le Souscripteur ici représenté par Madame Annamaria Ottaviano, prénommée, et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées au moyen de la Conversion.

#### *Preuve de l'existence de l'Apport:*

Preuve de l'existence de la créance de l'Associé Unique contre la Société résulte d'une déclaration de la Société à laquelle l'apport a été fait date du 28 juin 2012, remise au notaire instrumentaire.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée comme suit:

Peaksid Real Estate Fund I, L.P., détenteur de quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-onze (42,791) parts sociales divisées en (i) quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales ordinaires, (ii) trente (30) parts sociales «traçantes» de classe A, (iii) cinq cent dix-neuf (519) parts sociales «traçantes» de classe B, (iv) trente-quatre (34) parts sociales «traçantes» de classe E, (v) quatre (4) parts sociales «traçantes» de classe G, (vi) vingt-quatre (24) parts sociales «traçantes» de classe H, (vii) quarante-sept (47) parts sociales «traçantes» de classe I, (viii) mille six cent treize (1.613) parts sociales «traçantes» de classe M, (ix) cinq (5) parts sociales «traçantes» de classe N, (x) cinq (5) parts sociales «traçantes» de classe O, (xi) cinq (5) parts sociales «traçantes» de classe P et (xii) cinq (5) parts sociales «traçantes» de classe Q.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à un million soixante-neuf mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 1.069.775,-), divisé en quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-onze (42.791) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, divisées en (i) quarante mille cinq cents (40.500) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), (ii) trente (30) parts sociales «traçantes» de classe A de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement une Part Sociale de Classe A), (iii) cinq cent dix-neuf (519) parts sociales «traçantes» de classe B de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement une Part Sociale de Classe B), (iv) trente-quatre (34) parts sociales «traçantes» de classe E de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe E), (v) quatre (4) parts sociales «traçantes» de classe G de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement une Part Sociale de Classe G), (vi) vingt-quatre (24) parts sociales «traçantes» de classe H de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement une Part Sociale de Classe H), (vii) quarante-sept (47) parts sociales «traçantes» de classe I de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement une Part Sociale de Classe I), (viii) mille six cent treize (1.613) parts sociales «traçantes» de classe M de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe M et individuellement une Part Sociale de Classe M), (ix) cinq (5) parts sociales «traçantes» de classe N de la Société (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe N et individuellement une Part Sociale de Classe N), (x) cinq (5) parts sociales «traçantes» de classe O (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe O et individuellement une Part Sociale de Classe O), (xi) cinq (5) parts sociales «traçantes» de classe O (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe P et individuellement une Part Sociale de Classe P) et (xii) cinq (5) parts sociales «traçantes» de classe Q (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe Q et individuellement une Part Sociale de Classe Q), (collectivement, les Parts Sociales Traçantes et individuellement une Part Sociale Traçante) qui traceront la performance et le rendement d'un ou plusieurs actif(s) particulier (s) identifiés de la Société (les Actifs Désignés), ce terme qui sera réputé inclure non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés (ii) tout actif qui pourra de temps à autre raisonnablement être regardé comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés y compris, afin d'éviter tout doute, tout produit de vente (que ce soit en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés (iii) tout actif acquis en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés et (iv) toute distribution de revenu ou de capital reçu par la Société en relation avec, ou en conséquence de, la détention de ces Actifs Désignés.

Les Parts Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans considération de leur classe désignées comme les Parts Sociales et individuellement et sans considération de leur classe désignées comme une Part Sociale. Il est fait référence aux détenteurs des Parts Sociales ensemble comme les associés.

Chaque part donne droit à son détenteur à un vote.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de EUR 1300.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Ottaviano et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: LAC/2012/38970. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111854/251.

(120151164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.



**Mont Blanc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 123.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2012.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2012111818/14.

(120150786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Movilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 137.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111821/9.

(120151070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Movilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 137.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111822/9.

(120151084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**MSI Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 132.242.

Le bilan au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2012.  
MSI Alpha PHI S.C.A.  
Représentée par MSI Alpha S.à r.l.  
*Associé-Gérant-Commandité*  
Représentée par M. Julien FRANÇOIS  
*Gérant de Classe B*

Référence de publication: 2012111823/15.

(120150807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Nectar&Ambrosia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 138.065.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111825/10.

(120151343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

Signature.

**Canadian Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.509.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of the month of August, at 11.45 a.m. CET,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120.821 (hereinafter "LOHS"),

here duly represented by Mr Jean-Yves Lhommel, private employee, with professional address at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on 23 August 2012.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. Such appearing party is the sole shareholder of "Canadian Holdings S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.509 (the "Company" or "CHS"), incorporated following a notarial deed dated July 24, 2012, under process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's corporate capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) each.

III. The sole shareholder of the Company resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of one Canadian Dollar (CAD 1) to raise it from its present amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000) to twenty thousand and one Canadian Dollars (CAD 20,001) by the creation and issuance of one (1) corporate unit with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1) (the "New Corporate Unit") and vested with the same rights and obligations as the existing corporate units.

*Subscription - Payment*

LOHS, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe the New Corporate Unit and to fully pay it up in a nominal amount of one Canadian Dollar (CAD 1) together with a share premium in the amount of four hundred eighty-eight million two hundred sixteen thousand and twenty-two Canadian Dollars (CAD 488,216,022), by a contribution in kind for a total amount of four hundred eighty-eight million two hundred sixteen thousand and twenty-three Canadian Dollars (CAD 488,216,023) by LOHS, represented as stated above, to the Company, of four receivables (the "Receivables").

*Evidence of the contribution's value*

Proof of the value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value of the Receivables duly executed by LOHS, represented as stated above.

*Effective implementation of the contribution*

LOHS, represented as stated above, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivables and possesses the power to dispose of them (they are legally and conventionally freely transferable);
- the contribution of the Receivables is effective on August 25, 2012, without qualification;
- all formalities have been accomplished in order to duly carry out and formalize the assignment of the Receivables and to render it effective anywhere and towards any third party.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5.1. of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is set at twenty thousand and one Canadian Dollars (CAD 20,001), represented by twenty thousand and one (20,001) corporate units in registered form, having a par value of one Canadian Dollar (CAD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed at 11.59 a.m. CET.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois d'août, à 11.45 a.m. CET,  
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
comparaît:

Luxembourg (Overseas) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 120.821,

ici dûment représentée par Monsieur Jean-Yves Lhommel, employé privé, résidant professionnellement au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 23 août 2012.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I. Laquelle comparante est l'associé unique de la société Canadian Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 170.509 (la "Société" ou "CHS"), constituée suivant un acte notarial par devant Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 24 juillet 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société s'élève à vingt mille Dollars canadiens (CAD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1) chacune.

III. L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Dollar canadien (CAD 1) pour le faire passer de son montant actuel de vingt mille Dollars canadiens (CAD 20.000) à vingt mille un Dollars canadiens (CAD 20.001) par la création et l'émission d'une part sociale d'une valeur nominale d'un Dollar canadien (CAD 1) (la "Nouvelle Part") et conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Souscription - Paiement

LOHS, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire la Nouvelle Part et la libérer entièrement pour un montant d'un Dollar canadien (CAD 1) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatre cent quatre-vingt-huit millions deux cent seize mille vingt-deux Dollars canadiens (CAD 488.216.022) consistant en l'apport en nature d'une valeur totale de quatre cent quatre-vingt-huit millions deux cent seize mille vingt-trois Dollars canadiens (CAD 488.216.023) par LOHS, représentée comme indiqué ci-dessus, à la Société, de quatre créances (les "Créances").

#### Preuve de la valeur de l'apport

La preuve de la valeur de l'apport en nature a été apportée par une déclaration de valeur d'apport des Créances pleinement exécutée par LOHS, représentée comme indiqué ci-dessus.

#### Mise en oeuvre effective de l'apport

LOHS, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare que:

- elle est la seule propriétaire sans restrictions des Créances et possède le pouvoir d'en disposer (elles sont légalement et conventionnellement librement transférables);
- l'apport des Créances est effectif au 25 août 2012, sans réserve;
- toutes les formalités ont été accomplies dans le but de réaliser et de formaliser l'affectation des Créances et de la rendre effective n'importe où et envers n'importe quelle partie tierce.

IV. Conformément à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié et doit désormais être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille un dollars canadiens (CAD 20,001), représenté par vingt mille une (20,001) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires ou charges de toutes formes qui seront supportés par la Société en relation avec le présent acte sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire le présent acte à 11.59 a.m. CET.

Signé: J.-Y. Lhommel, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 août 2012, REM/2012/1020. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012112142/122.

(120151505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

---

**Pizzeria Beim Rocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 10, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 44.126.

Par la présente je soussignée Casciola Suzanne

démissionne comme prévu avec effet immédiat de toutes mes fonctions (gérante technique)

dans la Sarl Pizzeria 'Beim Rocco'

faisant la restauration sous l'enseigne de: 'La Bonne Auberge'

Copies:

M. CACCIOPPOLI Carlo

Brasserie de Luxembourg

Peppange, le 16.05.2012.

CASCIOLA Suzanne.

Référence de publication: 2012111867/15.

(120150765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Player's Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 26.091.

Le bilan arrêté au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 30 août 2012.

Pour PLAYER'S SPORTS SARL

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2012111868/13.

(120151028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Primaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111870/9.

(120150848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Airmon Lux 1, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.883.

1. Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 avril 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:  
- Non renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen

- Nomination de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 juillet 2012, les actionnaires ont pris la décision de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012112083/19.

(120151559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

---

**Proxima Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2012.

Référence de publication: 2012111872/10.

(120150810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Quadra Hamburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.175.

Suite à un changement d'adresse de Mr. Christopher DE MESTRE, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données de celui-ci comme suit: Mr. Christopher DE MESTRE réside dorénavant à:

25 St. George Street

Londres W1S 1FS

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2012111874/18.

(120151243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Tottel Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.134.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111953/9.

(120150970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**Mannekino International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.211.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trente mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MORAINÉ CORP., ayant son siège social au 56, Ave. Samuel Lewis y Calle, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 29 mai 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- la société anonyme "MANNEKINO INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 141211, fut constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2280 du 18 septembre 2008;

- la société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- la comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "MANNEKINO INTERNATIONAL S.A.";

- par la présente, la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "MANNEKINO INTERNATIONAL S.A." avec effet immédiat;

- la comparante en sa qualité de liquidateur de la société "MANNEKINO INTERNATIONAL S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- l'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire un certificat d'actions toutes au porteur qui a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "MANNEKINO INTERNATIONAL S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S.SABELLA, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 1<sup>er</sup> juin 2012. Relation: LAC/2012/25096. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012112363/50.

(120151550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.